



Canadian Food Inspection Agency
Agence canadienne d'inspection des aliments

Ottawa, Ontario
K1A 0Y9

Ottawa (Ontario)
K1A 0Y9

January 12, 2004

Le 12 janvier 2004

MEMORANDUM TO:

NOTE DE SERVICE AUX :

Program Network Directors

Directeurs, Réseaux de programmes

SUBJECT:

SUJET :

Interim BSE Measures - Export to the USA

Mesures provisoires liées à l'ESB -
Exportations aux États-Unis.

Following the diagnosis of a case of bovine spongiform encephalopathy (BSE) in an adult Holstein cow in the State of Washington in December 2003, the United States Department of Agriculture announced several actions to provide additional safeguards and bolster the U.S. protection system against BSE. The Food Safety and Inspection Service (FSIS) will be enforcing these actions in domestic beef slaughter and processing plants. Therefore, Canada, as an exporting country, is required to adopt these or equivalent measures when producing beef products in registered establishments for export to the United States.

À la suite du diagnostic d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) chez une vache Holstein adulte, dans l'État de Washington, en décembre 2003, le département de l'Agriculture des États-Unis a annoncé plusieurs mesures additionnelles destinées à appuyer le système de protection des États-Unis, contre l'ESB. Le Food Safety and Inspection Service (FSIS) fera appliquer ces mesures dans les abattoirs et usines de transformation de bovins aux États-Unis. Par conséquent, on exige que le Canada en tant que pays exportateur, adopte les mêmes mesures ou des mesures équivalentes dans la production de produits de boeuf dans les établissements agréés autorisés à exporter aux États-Unis.

The Government of Canada has decided to implement, on an interim basis, the new US policy on non-ambulatory disabled cattle in slaughter establishments eligible to export beef and beef products to the US. This action will ensure that market access is maintained while discussions continue with FSIS officials on alternative approaches taking into account the measures that Canada already has in place to prevent BSE infectivity from entering the human food supply.

Le gouvernement du Canada a décidé de mettre en œuvre, de façon provisoire, la nouvelle politique américaine sur les bovins non ambulatoires dans les abattoirs pouvant exporter du boeuf et des produits de boeuf aux États-Unis. Cette mesure assurera le maintien de l'accès au marché pendant la poursuite des pourparlers avec les responsables du FSIS relativement aux autres façons de prendre en compte les mesures déjà mises en place par le Canada afin d'éviter l'introduction de l'infectivité de l'ESB dans la filière alimentaire humaine.

.../2

Canada

Therefore, effective immediately, non-ambulatory disabled cattle as defined by FSIS (see below), are banned from slaughter in Canadian registered establishments eligible for export to the US. Such cattle cannot enter the slaughter facility and must, if on the premises and alive, be humanely handled until they are euthanized. For humane reasons, any non-ambulatory cattle on the premises of a registered establishment eligible to export to the USA, must be euthanized on site.

FSIS is defining "non-ambulatory disabled cattle" as: *cattle "that cannot rise from a recumbent position or that cannot walk, including, but not limited to, those with broken appendages, severed tendons or ligaments, nerve paralysis, fractured vertebral column or metabolic conditions"*. This definition includes cattle that are non-ambulatory due to an acute injury on route to the establishment, during unloading or anywhere on the premises.

Other new measures such as removal of SRM and prohibition of stunning techniques are already in place in Canada and current policies are deemed to satisfy the US requirements. New standards are being implemented in the US for MSM and AMR (finely texture beef). However, these products are not eligible for export to the USA at this time. We will keep you informed if additional requirements apply to these products when our review of the new USDA measures is completed.

C'est pourquoi, à compter de maintenant, les bovins non ambulatoires tels que l'entend le FSIS ne peuvent plus être abattus dans les établissements canadiens agréés admissibles aux exportations aux États-Unis. Ces bovins ne peuvent pas entrer dans l'abattoir. S'ils s'y trouvent déjà et qu'ils sont vivants, ils doivent être traités sans cruauté jusqu'au moment de leur euthanasie. Pour des raisons humanitaires, tout bovin non ambulatoire présent dans un établissement agréé pouvant exporter aux États-Unis doit être euthanasiés sur place.

Le FSIS définit les « bovins non ambulatoires » comme des bovins en position couchée incapables de se lever ou qui ne peuvent pas se déplacer, ce qui comprend, mais non exclusivement, les animaux affligés de membres brisés, de tendons ou de ligaments rompus, de nerfs paralysés, de colonne vertébrale fracturée ou de maladies métaboliques. Cette définition englobe les bovins qui sont non ambulatoires à la suite d'une blessure grave survenue au cours du transfert à l'abattoir, lors du chargement ou n'importe où sur les lieux.

Les autres mesures nouvelles annoncées comme l'exigence de retirer les MRS et l'interdiction de certaines techniques d'abattage sont déjà en place au Canada et on juge que les politiques actuelles satisfont les nouvelles exigences des États-Unis. De nouvelles normes sont mises de l'avant aux États-Unis pour les viandes séparées mécaniquement (VSM) et les viandes finement texturées (procédé AMR). Cependant, ces produits ne sont pas admissibles actuellement à l'exportation aux États-Unis. Nous vous informerons si des exigences additionnelles s'appliquent une fois que nous aurons passé en revue la nouvelle mesure de l'USDA.

.../3

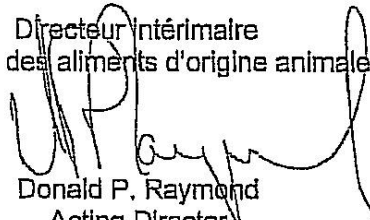
Please advise our staff and operators of all beef slaughtering establishments eligible to export to the USA that the new requirement referred to above are effective immediately.

Veillez, SVP, aviser notre personnel ainsi que les exploitants des abattoirs de boeuf admissibles à l'exportation aux États-Unis de l'entrée en vigueur immédiate des nouvelles exigences susmentionnées.

Thank you for your cooperation.

Merci pour votre collaboration.

Directeur intérimaire
Division des aliments d'origine animale



Donald P. Raymond
Acting Director
Food of Animal Origin Division